



Ministère des affaires sociales et de la santé

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-1676 du 29 décembre 2010 relatif au corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2013 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales est fixée ainsi qu'il suit :

M. VALDIGUIÉ Michel

Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes - Président

Mme DI GUARDIA Nadine

Inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale à la délégation territoriale du Lot de l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées

Mme RIBAUT Catherine

Responsable du pôle de cohésion sociale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Deux Sèvres

M. MEUNIER Yves

Secrétaire général honoraire à la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Ile-de-France

M. RICHARD Emmanuel

Directeur régional adjoint à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord-Pas-de-Calais

M. NGUGEN Sébastien

Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale – Responsable du pôle de proximité à l'agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais

Article 2

En cas d'indisponibilité de M. Michel VALDIGUIE, la présidence sera assurée par M. Yves MEUNIER.


Article 3

Cet examen est classé dans le groupe II.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, **19 AVR 2013**


Pour le ministre et par déléguation par empêchement
de la sous-directrice des emplois et des compétences
Le chef du bureau du recrutement
Eric MIGEVA NT